



## COMPTE-RENDU

### Comité régional de consultation des enseignants

18 octobre 2024, 13 h 30  
Centre administratif, salle 1

#### 1. Mot de bienvenue

#### 2. Présences

Mme Geneviève Bourgeois, enseignante à St-Joseph et L'Expédition

M. Marc-André Desroches, enseignant à l'École secondaire Augustin-Norbert-Morin

Mme Annie Domingue, présidente du Syndicat des enseignantes et enseignants des Laurentides

Mme Marie-Pier Lincourt, enseignante au CFP des Sommets

M. Daniel Machabée, enseignant à l'École secondaire Curé-Mercure

Mme Fanie Racette, enseignante Fleur-des-Neiges

M. Manuel Vézina, enseignant à l'École secondaire Curé-Mercure

#### 3. Adoption de l'ordre du jour

#### 4. Changement souhaité de l'équipe-école L'Expédition pour passer d'un mode de consignation de résultats d'un bulletin maison à l'usage de Mozaik, soit le recours au bulletin du format de celui des classes FPT répond aux besoins et permet l'évaluation qualitative, l'émission de commentaires détaillés de même que l'évaluation des compétences transversales.

Le comité discute de la réalité des écoles alternatives amenant à un bulletin non chiffré. Le comité a des préoccupations quant à l'arrimage avec le secondaire particulièrement pour les élèves en échec ou très en échec. Il ne semble pas y avoir de distinction pour les élèves en modification ou ceux ayant un très grand échec.

**Le comité recommande que le bulletin de l'école alternative L'Expédition puisse être consigné par GPI dans le format tel que présenté.**

**Le comité recommande qu'une cote soit ajoutée afin de différencier les élèves ayant une progression avec appui soutenu et les élèves ayant une faible progression malgré l'appui soutenu.**

**Le comité recommande qu'un signe distinctif permette de voir facilement qu'un élève est en modification.**

## **5. Organisation des services éducatifs particuliers aux élèves issus de l'immigration ou allophones**

Le comité constate une augmentation importante de l'immigration sur le territoire de notre centre de services scolaire. Il constate aussi que le nombre d'élèves recevant des SASAF est suffisamment grand pour justifier l'ouverture de classes d'accueil. Le comité discute de la problématique des services qui ne sont pas en place dès le début de l'année permettant un meilleur accueil. Il y a des discussions sur la création de classes d'accueil qui pourraient accueillir ces élèves, les évaluer et les intégrer graduellement dans les classes régulières selon les besoins.

Il y a également beaucoup de discussions sur les évaluations puisqu'aucun élève du centre de services scolaire n'est considéré par ce dernier comme ayant un grand retard scolaire, alors qu'il en est autrement dans les classes. Certains élèves connus des membres du comité étaient dans cette situation.

Le comité constate aussi que le centre de services scolaire n'évalue pas les besoins en francisation et n'offre donc pas les tâches de francisation par des enseignantes et enseignants de français langue seconde.

### **5.1 Protocole**

Le comité constate que le centre de services scolaire remet un protocole d'accueil et d'intégration des élèves issus de l'immigration incomplet pour consultation.

**Le comité recommande la création d'une équipe de spécialistes d'enseignantes et d'enseignants en français langue seconde afin de participer à chacune des étapes du protocole d'accueil et d'intégration des élèves issus de l'immigration.**

**Le comité recommande d'ajouter, après la première phrase de l'introduction, le texte suivant :**  
De plus, il permet aux établissements de gérer de manière plus efficace les services offerts aux élèves. Il inclut l'inscription, une entrevue initiale avec l'élève et sa famille, son évaluation langagière en français ainsi que l'utilisation d'un outil diagnostique en mathématique pour repérer les élèves qui sont potentiellement en situation de grand retard scolaire. Il peut également inclure des évaluations en mathématique ainsi que des évaluations en langue maternelle, en langue d'usage ou en toute autre langue dans laquelle l'élève a été scolarisé.

Finalement, ce protocole permet d'orienter les élèves nouvellement arrivés vers les services les plus appropriés à leur situation.

**Le comité recommande de changer le terme *Admission* pour *Inscription de l'élève*.**

**Le comité recommande d'ajouter, à la section *Admission Inscription de l'élève*, le texte suivant :** L'inscription est aussi l'occasion de fournir aux élèves et à leurs parents l'information et le soutien qui facilitent la compréhension des méthodes d'inscription et des services offerts, entre autres les services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français. Cette information, fournie en plusieurs langues si possible, porte sur le système scolaire auquel les parents confient leurs enfants. L'inscription des jeunes peut également donner lieu à une séance d'information offerte aux parents sur les cours de français ou d'alphabétisation disponibles.

**Le comité recommande qu'à cette étape, un document soit remis aux parents incluant l'offre de francisation à la formation générale des adultes.**

**Le comité recommande de préciser la personne responsable de procéder à l'inscription.**

**Le comité recommande d'ajouter au protocole l'information concernant la contribution financière qui pourrait être exigée à certains élèves.**

**Le comité recommande de modifier le terme *Intervenant pivot* dans l'ensemble du document pour *Équipe de spécialistes d'enseignantes et d'enseignants en français langue seconde*.**

**Le comité recommande d'ajouter, à la section *Entrevue initiale*, le texte suivant :** Le personnel dont la responsabilité est d'accueillir les parents et de recueillir les renseignements, un enseignant qui offre ou a déjà offert des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français, devrait connaître et comprendre les étapes liées au processus d'intégration linguistique, scolaire et sociale, et avoir une bonne connaissance du système scolaire québécois et de l'expérience auprès des élèves.

**Le comité recommande que l'entrevue initiale prévoie :**

- l'histoire familiale et migratoire;
- l'évolution globale de l'élève (maladies, allergies, déficiences physiques ou intellectuelles, conditions particulières, etc.);
- son développement langagier;
- son parcours et sa réussite scolaire;
- ses habiletés, ses talents particuliers et ses champs d'intérêt, qui sont autant d'éléments constituant des points d'appui de nature pédagogiques.

**Le comité recommande que le protocole prévoie que l'entrevue se déroule dans un endroit calme. Elle ne doit être ni susceptible d'être interrompue ni propice aux distractions. Lors de l'entrevue, un temps de rencontre suffisant doit être prévu afin de pouvoir répéter l'exercice au besoin.**

**Le comité recommande de modifier le sous-titre *Évaluation des compétences langagières* par *Évaluations initiales*.**

**Le comité recommande d'ajouter, à la section ~~Évaluation des compétences langagières~~ *Évaluations initiales*, le texte suivant : Les évaluations initiales comprennent :**

- l'évaluation langagière en français;
- l'évaluation en mathématique;
- l'évaluation de la compétence langagière en langue maternelle ou en langue d'usage;
- l'outil diagnostique en mathématique pour les élèves immigrants nouvellement arrivés en situation de grand retard scolaire.

**Le comité recommande de ne pas confier les évaluations initiales à l'orthopédagogue de l'école pour éviter de retirer du service aux élèves EHDA. En effet, le comité recommande que l'équipe de spécialistes en enseignement du français langue seconde soit responsable des évaluations initiales.**

Le comité constate que les évaluations initiales remises par le centre de services scolaire sont incomplètes et ne permettent pas de déterminer les élèves présentant des situations de grand retard scolaire.

Le comité constate que lors de l'entrevue initiale, il n'y a aucun service de psychologie prévu afin d'évaluer les répercussions importantes du vécu des élèves issus de l'immigration sur leurs apprentissages ultérieurs et de prévoir le type de soutien dont ils auront besoin, le cas échéant.

**Le comité recommande d'ajouter, à la section ~~Évaluation des compétences langagières~~ *Évaluations initiales*, les descriptions des évaluations :**

### **L'évaluation langagière en français**

La nécessité de procéder à l'évaluation langagière initiale en français, qui sert à déterminer si l'élève a besoin de services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français, est implicite en vertu de l'article 7 du Régime pédagogique. Le Ministère n'impose aucune forme particulière d'évaluation; aussi le centre de services scolaire élabore-t-il ses propres outils relatifs à l'évaluation des compétences langagières. Cette évaluation doit tenir compte de la compétence à l'oral des enfants de 4 à 6 ans de l'éducation préscolaire. À l'enseignement primaire et secondaire, il s'agit de la compétence à l'oral ainsi que des compétences en lecture et en écriture, le cas échéant. La personne responsable de l'évaluation, idéalement un enseignant qualifié en enseignement du français, langue seconde, doit posséder une expérience de travail auprès d'élèves non francophones et bien connaître les différents outils d'évaluation.

Les évaluations ne doivent pas être considérées comme des tests que les élèves réussissent ou non, mais plutôt comme des indicateurs de leur compétence langagière en français. De plus, quoiqu'elles fournissent des indications permettant le classement des élèves, elles servent d'abord et avant tout à déterminer de quels services ils ont besoin. Le classement des élèves peut être révisé après un certain temps, s'il y a lieu. Cependant, il faut tenir compte de l'effet néfaste de changements de groupe trop fréquents sur les élèves qui aspirent à la stabilité et pour qui la création rapide de liens d'amitié et de confiance au sein d'un groupe est très importante.

### **L'évaluation de l'oral**

Une première évaluation de l'oral fait suite à l'entrevue initiale durant laquelle des renseignements ou des documents ont été recueillis.

Une conversation avec les élèves ou des questions simples permettent de déterminer rapidement si un questionnaire plus complexe de même qu'une évaluation en lecture et en écriture sont nécessaires.

### **L'évaluation de la lecture et de l'écriture**

Pour déterminer s'ils doivent ou non recevoir des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français, les élèves du primaire et du secondaire dont la compétence en français à l'oral est suffisante doivent se soumettre à une évaluation en lecture et en écriture dont le niveau est déterminé à partir de leur âge et d'indices tirés de l'entrevue initiale et de l'évaluation de l'oral. Les élèves dont les compétences en lecture et en écriture sont insuffisantes pour suivre normalement l'enseignement en français doivent recevoir des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français. Ils sont alors dirigés vers une classe d'accueil ou une classe ordinaire avec services de soutien, habituellement dans un groupe correspondant à leur âge.

### **L'évaluation en mathématique**

La mathématique occupe une place importante dans le curriculum scolaire québécois, et donc dans les décisions liées au classement et au cheminement scolaire des élèves. Cette discipline peut faire l'objet d'une évaluation et offrir des indices intéressants sur leurs capacités et leurs besoins. Quoique la mathématique comporte une composante culturelle, notamment dans la manière de la mettre en pratique, et que des contraintes liées à la langue peuvent aussi être présentes, les élèves peuvent réaliser des activités universelles (p. ex., compter, mesurer) et faire la démonstration de certaines de leurs connaissances dans ce domaine.

### **L'évaluation de la compétence langagière en langue maternelle ou en langue d'usage**

L'évaluation de la compétence langagière en langue maternelle ou en langue d'usage permet d'observer l'utilisation de stratégies, l'aisance à l'oral, la vitesse en lecture ainsi que la compétence en écriture. En effet, l'observation d'un texte écrit par les élèves ou de leur comportement en lecture dans leur langue maternelle peut être très révélatrice de leur niveau de littératie. Cette démarche est possible sans qu'il soit nécessaire de comprendre la langue utilisée par les élèves. De plus, le recours à la langue maternelle, à la langue d'usage ou à la langue dans laquelle les élèves ont été scolarisés ainsi qu'à un interprète formel mènera à une collecte d'information plus précise sur les élèves qui présentent des difficultés ou qui souffrent de déficiences, ce qui facilitera leur orientation vers les services appropriés.

### **L'outil diagnostique en mathématique pour les élèves immigrants nouvellement arrivés en situation de grand retard scolaire**

À l'arrivée des élèves, les responsables désignés par les commissions scolaires et les établissements d'enseignement peuvent, sur la base des renseignements recueillis, faire passer des tests à ceux qui sont susceptibles de se trouver en situation de grand retard scolaire. À l'aide de l'outil diagnostique en mathématique produit par le Ministère, ils peuvent confirmer la situation et diriger les élèves vers des services adaptés.

**Le comité recommande que le classement de l'élève soit déterminé après consultation de l'équipe enseignante concernée.**

**Dans la section *Analyse du dossier*, le comité recommande d'ajouter les éléments pouvant constituer le dossier de l'élève :**

- information ayant servi à tracer son profil lors de l'entrevue initiale;
- évaluation langagière en français;
- résultats des tests effectués à l'aide de l'outil diagnostique en mathématique pour les élèves immigrants nouvellement arrivés qui sont en situation de grand retard scolaire;
- évaluation en mathématique;
- évaluation en langue maternelle ou langue d'usage;
- évaluations scolaires ou bulletins antérieurs;
- évaluations médicales, psychologiques, orthophoniques et autres;
- recommandation relative aux services.

**Le comité recommande d'ajouter, à la section *Analyse du dossier*, le texte suivant :** Le profil est mis au dossier de l'élève afin que les enseignantes et enseignants puissent le consulter au besoin.

**Le comité recommande, à la section *Intégration de l'élève*, d'utiliser la terminologie *L'accueil des élèves* comme proposée par le « Cadre de référence Accueil et intégration des élèves issus de l'immigration au Québec : Protocole d'accueil ».**

Le comité constate que le centre de services scolaire remet une trousse de départ incomplète aux élèves issus de l'immigration.

**Le comité recommande, à la section ~~Intégration de l'élève~~ *L'accueil des élèves*, d'ajouter le texte suivant :** Remise d'une trousse de départ adaptable contenant certains renseignements et certaines notions de base, c'est-à-dire :

- Information :
  - les noms des élèves de la classe;
  - la liste du matériel scolaire à se procurer;
  - les demandes d'autorisation pour les sorties;
  - les renseignements concernant les activités parascolaires;
  - les fiches santé;
  - un plan du quartier, etc.
- Notions :
  - l'alphabet et les sons du français;
  - les nombres en lettres et en chiffres;
  - le nom des couleurs;
  - le nom des objets de la classe, des fournitures scolaires, des lieux de l'école, les énoncés des consignes courantes, etc.

**Le comité recommande de remplacer la section *Fin d'année* par une section sur l'évaluation afin d'amener plus de précisions sur cette dernière ainsi que les exemptions possibles aux régimes pédagogiques pour ces élèves :**

- matières évaluées;
- exemption possible;
- fonctionnement de l'évaluation pour ces élèves.

**Le comité ne peut se prononcer sur le formulaire de transition puisqu'il n'est pas accessible. Le comité recommande que l'enseignante ou l'enseignant, pour qui cette demande est effectuée, soit libéré pour remplir ce document.**

**À la section *Analyse du dossier*, le comité recommande de remplacer *un professionnel* par *l'équipe de spécialistes en enseignement du français langue seconde* pour déterminer le niveau de soutien requis.**

**Le comité recommande de remplacer l'annexe 1 du document du centre de services scolaire par le graphique « Le protocole d'accueil » se trouvant à la page 11 du « Cadre de référence Accueil et intégration des élèves issus de l'immigration au Québec : Protocole d'accueil », voir annexe 1 de ce document.**

**Le comité recommande d'inclure que le SASAF débute dès l'arrivée de l'élève à l'école.**

## **5.2 Organisation des services**

**Le comité recommande la création d'une équipe de spécialistes d'enseignantes et d'enseignants en français langue seconde afin de procéder à l'accueil et d'offrir les SASAF aux élèves en intégration.**

**Le comité recommande l'ouverture de trois classes d'accueil au primaire, l'une dans chacun des secteurs.**

**Le comité recommande l'ouverture de deux classes d'accueil au secondaire, l'une au secteur Nord et l'autre au secteur Sud.**

## **6. Proposition de critères de sélection des manuels CCQ**

Le centre de services scolaire ne propose pas d'établir des critères de sélection des manuels. Il souhaite que les enseignantes et enseignants choisissent les manuels convenant au besoin de leur groupe.

**Le comité ne recommande donc pas de critère de sélection des manuels CCQ.**

## **7. Consultation sur la possibilité d'offrir des formations / rencontres qui s'adressent à des enseignantes et des enseignants de plusieurs écoles lors des journées pédagogiques réservées au contenu enseignant**

Le centre de services scolaire présente une demande concernant les enseignantes et enseignants d'histoire de secondaire 3 et 4 des trois écoles secondaires. Il présente une activité d'accompagnement par la conseillère pédagogique sans avoir déterminé de date. Le comité souhaite s'assurer que la demande provient réellement des enseignantes et enseignants concernés et enverra un sondage à ceux-ci.

Le sondage révèle que peu d'enseignantes et d'enseignants confirment leur souhait de participer à un accompagnement lors d'une journée pédagogique dont le contenu est réservé aux enseignantes et enseignants.

**Le comité recommande que l'accompagnement soit organisé dans des journées pédagogiques autres que celles dont le contenu est réservé aux enseignantes et enseignants.**

## **8. Consultation formations à venir : pédagognumérique et douance**

Le comité discute des propositions de formations par le Service des ressources éducatives pour le 1<sup>er</sup> novembre 2024 qui seraient toute sur invitation. Les sujets sont intéressants pour plusieurs enseignantes et enseignants.

**Le comité recommande que les formations soient organisées en invitant les enseignantes et enseignants à y participer de manière volontaire.**

## **9. Les devis d'implantation des programmes autorisés par le Ministère: appropriation des nouveaux programmes d'étude (CCQ)**

Le comité discute du devis d'implantation. Le centre de services scolaire prévoit une journée de formation pour les enseignantes et enseignants titulaires du primaire et cinq journées pour les enseignantes et enseignants de CCQ du secondaire.

Le comité constate que le centre de services scolaire ne remet pas toutes les informations pertinentes à une consultation. En effet, il manque le contenu de ces formations ainsi que les dates où elles auront lieu.

Le comité demande que le centre de services scolaire lui remette ces informations afin que le comité puisse faire des recommandations éclairées.

AD/mg

2024 10 28



## Annexe 1

### Le protocole d'accueil



#### Outil diagnostique en mathématique

L'élève susceptible de se trouver en situation de grand retard scolaire passe des tests. L'outil permet de confirmer ou d'infirmer ce diagnostic et de diriger l'élève vers les services adaptés à sa situation.